

et lui montra le cadavre de son frère pendu à un gibet.

Les exécutions militaires n'allant pas assez vite au gré de l'impatient Jacques II, sa majesté leur adjoignit une commission de juges sous la présidence d'un fougueux catholique nommé Jefferies. On compte que ce tribunal de sang fit torturer, brûler ou décapiter en un seul mois plus de victimes que n'en avaient égorgées les troupes du roi pendant toute la campagne. Aussi, en récompense du zèle que le président de la commission avait montré pour le service de la royauté, Jacques II nomma duc et pair Jefferies le catholique, Jefferies le bourreau, et le déclara digne de siéger en qualité de chancelier au milieu de ces lords, les descendants de voleurs et d'assassins, qui composent la chambre haute, ce fléau de l'Angleterre, l'exécration du peuple et l'opprobre de l'humanité!

Dès ce moment il devint évident pour tous que Jacques II voulait rétablir violemment le papisme dans la Grande-Bretagne; les courtisans abjuraient ouvertement le protestantisme, les jésuites élevaient des collèges dans les provinces, les évêques se faisaient sacrer dans la chapelle royale suivant le rite de l'Église romaine, et s'intitulaient vicaires apostoliques; de toutes parts accouraient des légions de prêtres et de moines; et il semblait réellement, à voir leur audace, qu'ils venaient prendre possession de l'Angleterre comme d'un pays conquis. Devant le danger auquel se trouvaient exposées les libertés politiques et religieuses de la Grande-Bretagne, tous les partis firent taire leurs querelles et se réunirent contre l'ennemi commun; les whigs et les torys, les presbytériens et les anglicans, concentrèrent toutes leurs

haines sur la personne du roi, et fomentèrent une révolution qui amena l'expulsion du fanatique Jacques II et l'élévation sur le trône de Guillaume d'Orange, stathouder des Provinces-Unies, qui prit le nom de Guillaume III.

Ces nouvelles affectèrent très-légèrement le vieux pape; d'ailleurs sa Sainteté n'ayant aucune croyance religieuse, il lui importait peu que les jésuites ou les anglicans triomphassent, puisque de toutes manières il ne devait en revenir aucun profit au saint-siège, les uns n'étant pas plus disposés que les autres à partager avec le saint-siège les trésors de la Grande-Bretagne.

Nous devons dire néanmoins, pour excuser l'indifférence d'Innocent XI au sujet des affaires de l'Angleterre, qu'il était fort occupé à publier des lois somptuaires à Rome, et que toute son attention se trouvait absorbée par la lutte qu'il soutenait contre une nouvelle secte d'hérétiques qui menaçait de pervertir l'Italie entière. Le principal fauteur de l'hérésie était un prêtre espagnol appelé Michel Molinos, qui avait publié plusieurs ouvrages, entre autres le Guide spirituel, où les maximes des mystiques anciens et modernes étaient préconisées ouvertement afin d'entraîner les fidèles dans la « voie intérieure, » c'est-à-dire dans un état qui consistait à ne plus songer à la partie matérielle de son être pour s'identifier avec Dieu. Suivant le prêtre espagnol, lorsqu'on voulait entrer en communication avec Dieu, on devait s'abandonner entièrement à l'Esprit saint, s'annihiler devant lui, et ne point opérer activement ni en pensées ni en actions. Il prétendait que cet anéantissement des facultés morales était le retour de l'âme humaine vers son principe et le

seul moyen de communiquer avec le Tout-Puissant; il affirmait que dès qu'on était parvenu à s'abîmer dans la Divinité on se trouvait réellement dans la « voie intérieure. »

Molinos défendait à ceux qui atteignaient à cet état de quiétude, de songer soit aux peines, soit aux récompenses futures, non plus qu'au paradis, ni à l'enfer, ni à la mort, ni à l'éternité; il voulait que l'âme ne gardât le souvenir ni d'elle-même ni de Dieu. Il ajoutait que la contemplation consistant à demeurer dans une foi et une adoration générale, il importait peu qu'il se présentât des idées impures à l'esprit, qu'il ne fallait ni les nourrir ni les repousser, mais les tolérer avec patience, afin de ne pas sortir de l'état de quiétude, qui n'est autre chose que la résignation la plus absolue à la volonté divine; que si Dieu permettait que le démon se servît de leurs corps pour leur faire accomplir des actes charnels avec des personnes de même sexe ou de sexe différent, on devait bien se donner de garde de s'opposer à Satan.

Ces singulières doctrines sur le quiétisme se propagèrent rapidement et trouvèrent de nombreux adeptes en France; le Père Guillore écrivit entre autres extravagances, « que » l'aveuglement le plus profond et le plus ténébreux, l'insensibilité la plus dure et la plus éloignée de toute consolation, » était la situation la plus sainte où pût se trouver l'âme. »

Dans un autre passage de ses ouvrages, il disait : « Que si » Dieu permettait que le démon s'emparât du corps aussi » bien que de l'imagination et de l'esprit, on devait se laisser entraîner dans toutes les abominations; que plus la » tentation était horrible et confondante, plus l'abandon était » sublime; que plus il semblait impossible de sauver la pu-

» reté de son âme et la chasteté de son corps, plus on devait » s'enfoncer dans l'anéantissement. »

Innocent XI fulmina des bulles d'anathème contre les quiétistes italiens et français; il déclara leurs doctrines hérétiques, suspectes, erronées, scandaleuses, téméraires, blasphématoires, tendant au relâchement et au renversement entier de la discipline ecclésiastique. Mais les censures du pontife, non plus que les rigueurs qu'il déploya contre Molinos et ses adhérents, ne purent arrêter les progrès du quiétisme, qui envahit peu à peu les couvents d'hommes et de femmes, et compta au nombre de ses partisans un grand nombre d'abbés et les plus nobles dames de la cour, dont ces doctrines favorisaient les goûts de débauche.

Sa Sainteté ne s'inquiéta pas autrement du quiétisme, et reporta son attention sur un sujet auquel elle attachait une grande importance, l'abolition des franchises des ambassadeurs. Le pape prit occasion de la mort du maréchal d'Estrées, ministre plénipotentiaire de Louis XIV à sa cour, pour s'emparer du palais de l'ambassade et pour décréter qu'il n'existerait plus de quartier franc dans Rome. Cette mesure, à laquelle se soumirent la plupart des puissances, exaspéra l'impérieux Louis XIV, qui crut y voir une atteinte à sa dignité; il écrivit immédiatement au saint-père qu'il exigeait que les choses fussent rétablies sur l'ancien pied. Innocent ne voulut pas revenir sur sa décision, et prétextua, avec juste raison, que les ambassadeurs abusaient de leurs franchises, soit pour introduire des marchandises et frustrer le trésor apostolique de ses droits, soit pour donner asile aux criminels dans leur palais et faire trafic de leur protection.

Malgré les sages représentations du pape, Louis XIV continua à réclamer le maintien des privilèges dont jouissaient ses ambassadeurs, et fit immédiatement partir le marquis de Lavardin pour venir prendre le poste du maréchal d'Estrées à Rome, en ayant soin de le faire accompagner par huit cents hommes d'armes. Celui-ci se présenta aux portes de la ville sainte avec sa redoutable escorte et ses bagages, qui étaient portés par cinquante mulets : sur l'observation des officiers des douanes, qu'il ne pouvait entrer qu'après s'être soumis à une visite, il répondit insolemment qu'il couperait les oreilles au premier qui serait assez hardi pour mettre la main sur les bagages qui appartenaient à l'ambassadeur du roi de France; et il fit son entrée si bien appuyé par sa cavalerie, qu'il devint impossible aux soldats du pape de lui disputer le droit d'asile, non-seulement pour le palais de l'ambassade, mais aussi pour les rues adjacentes. Il plaça des gardes à toutes les avenues du quartier, avec ordre de faire feu sur les troupes du saint-siège, si elles s'avisèrent d'approcher de son palais; puis le lendemain il envoya par dérision demander audience à sa Sainteté. Au lieu de l'admettre en sa présence, Innocent XI fulmina contre lui un anathème terrible; le marquis de Lavardin, comme pour le braver, se rendit aussitôt à l'église de Saint-Louis, fit célébrer l'office divin en sa présence, et communia solennellement.

Louis XIV ne se contenta pas d'approuver la conduite de son ambassadeur, il voulut encore attaquer le pape jusque dans l'exercice de son pouvoir spirituel; il déclara par un édit nulles et abusives les bulles publiées en France par la cour de Rome relativement aux franchises; il fit décréter par

le parlement de Paris qu'un concile général serait convoqué pour juger Innocent XI; et l'avocat général Talon, devant la grand'chambre et la Tournelle rassemblées, au nom de tous les gens du roi, accusa le pape de troubler la chrétienté, et déclara qu'Innocent n'exécutant point le concordat, on n'était pas obligé de s'y conformer en France.

« Et, chose étrange, ajouta l'avocat général, le chef de
 » l'Église, dont le soin principal devrait être de conserver
 » l'intégrité de la foi, d'empêcher le progrès des opinions nou-
 » velles, n'a pas cessé, depuis qu'il s'est assis sur la chaire
 » de saint Pierre, d'entretenir des relations avec les hommes
 » dangereux qui s'étaient déclarés disciples de Jansénius,
 » et dont ses prédécesseurs avaient condamné les doctrines;
 » il les a comblés de ses grâces, il a fait ouvertement leur
 » éloge, il s'est déclaré leur protecteur, même contre les
 » rois; et cette faction subversive de toute autorité politique
 » et religieuse, qui n'a rien oublié depuis trente ans pour sa-
 » per sourdement tous les pouvoirs spirituels et temporels
 » qui ne lui étaient pas favorables, qui veut substituer la ré-
 » publique au trône, la liberté de penser à la foi chrétienne,
 » érige des autels au pape parce qu'il appuie et fomenté les
 » cabales. Que serait-il advenu de la paix de l'Église, si la
 » prévoyance et les soins infatigables du grand roi que le ciel
 » a fait naître pour être le défenseur et le bouclier de la re-
 » ligion n'avait frappé les hérétiques du glaive de sa justice?
 » Singulier spectacle donné au monde par un prince dont la
 » piété, les lumières et la foi le rendent infallible, quand le
 » pontife de Rome, le successeur de l'Apôtre, se précipite
 » dans l'abîme de l'erreur! Aussi la France, l'Europe, l'u-

» nivers chrétien, supplie par ma bouche le fils aîné de
 » l'Église, le descendant de saint Louis, de sauver les
 » croyances de nos pères, en usant de sa puissance non-seu-
 » lement pour maintenir les franchises dans toute leur éten-
 » due, mais encore pour mettre fin aux désordres que pro-
 » duit la vacance des évêchés dans le royaume, pour défendre
 » à ses sujets d'envoyer aucun argent à la cour de Rome, et
 » pour renverser l'indigne prêtre qui souille d'abominations
 » le trône pontifical. » Louis XIV, qui s'était fait ainsi dé-
 » creter le suprême arbitre dans son différend avec Inno-
 » cent XI, n'hésita pas à suivre les injonctions de l'avocat gé-
 » néral; préalablement il s'empara d'Avignon, fit enfermer à
 » Saint-Oléron le cardinal Ranucci, le nonce apostolique, et
 » annonça qu'il allait nommer patriarche de France monsei-
 » gneur de Harlay, archevêque de Paris.

Quoique ces menaces fussent de nature à inspirer des
 craintes sérieuses au souverain pontife, néanmoins il persista
 dans sa résistance, et ne voulut entendre à aucun arrange-
 ment ni à aucune concession. Si l'on recherche sur quel
 appui comptait Innocent XI pour oser entreprendre une lutte
 avec le plus puissant monarque de la chrétienté, on trouvera
 que ce n'était ni sur l'espoir d'opérer une réaction par ses
 censures, ni sur l'autorité de son pouvoir apostolique, ni
 sur le zèle des princes catholiques pour l'intérêt religieux;
 mais bien sur cette haine générale qui commençait à se faire
 sentir contre Louis XIV et qui devait être si funeste à la
 France. Toutefois, Innocent XI n'eut pas la satisfaction de
 voir les défaites de son ennemi; il mourut le 12 août 1689,
 accablé de vieillesse et usé par les maladies.

ALEXANDRE VIII,

LÉOPOLD I^{er},
 empereur d'Allemagne.

249^e PAPE.

LOUIS XIV,
 roi de France.

Louis XIV achète les suffrages des cardinaux et fait élire pape le
 Vénitien Pierre Ottoboni. — Indolence du souverain pontife. —
 Ses prodigalités pour les membres de sa famille. — Bulle du pape
 contre le péché philosophique. — Restitution d'Avignon. — Mort
 d'Alexandre VIII.

Après la mort d'Innocent XI, le duc de Chaulnes, ambas-
 sadeur français qui avait été envoyé par Louis XIV pour
 remplacer le marquis de Lavardin, distribua plus de trois
 millions aux cardinaux électeurs, et fit nommer pape le Vé-
 nitien Pierre Ottoboni, l'une des créatures du monarque.

Le nouveau pontife prit le nom d'Alexandre VIII. Les
 auteurs du temps s'accordent à dire qu'il était d'un caractère
 facile, qu'il avait les manières aisées, et que son seul défaut
 était d'aimer la table plus que de raison; les rigoristes lui
 reprochaient encore de passer les nuits à boire, de chanter
 des couplets érotiques de sa composition, et de se complaire
 à dissertar sur l'excellence de l'athéisme.

Le premier usage qu'il fit de son omnipotence fut de nom-
 mer cardinal padrone son petit-neveu Ottoboni, qu'on pré-
 tendait être son bâtard et son mignon; en outre il lui donna
 la surintendance des affaires de l'Église, la dignité de grand